



Tuteur légal d'un majeur protégé, renseignements

Par Visiteur

Bonjour, je viens d'accueillir mon frère handicapé à 80 % (trisomie 21) dont je suis l'administrateur ou tuteur légal sans subrogateur ni conseil de famille car ma mère est décédée. Il partage la chambre de mon fils. Je suis obligé d'agrandir pour lui faire une chambre. Je n'en ai pas les moyens financiers. Mais mon frère les a. Puis je effectuer les travaux en le faisant participer financièrement et de quelle manière ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Puis je effectuer les travaux en le faisant participer financièrement et de quelle manière ?

Vous devez saisir le juge des tutelles car vous êtes dans une situation de conflit d'intérêt. En effet cet argent va servir à agrandir la chambre de votre frère mais cet agrandissement vous profite également. De ce fait pour éviter que l'on vous reproche d'avoir utilisé les deniers de votre frère à vos fins personnelles, saisissez le juge.

Cordialement